

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22; et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 35 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
2 — 58 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 48 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 36 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront complés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

A la première nouvelle des désastres causés en
Algérie par les tremblements de terre, l'Empereur
est venu au secours des populations victimes du
fléau.

Un crédit a été ouvert au gouverneur général
pour indemniser les colons d'une partie notable de
leurs pertes; ordre lui a été donné de leur fournir
des tentes, des baraques et des objets de campe-
ment, et leur subsistance a été immédiatement as-
surée par des distributions de vivres faites par le
service de l'intendance de l'armée.

Ainsi, aucun moyen d'assistance n'aura manqué
à la population de notre nouvelle France, au mi-
lieu de la rude épreuve qu'elle vient de traverser : à
la promptitude et à la libéralité des secours prodi-
gués, elle a pu, comme les inondés de la mère pa-
trie, reconnaître les effets d'une anguste sollicitude.
(Moniteur.)

Berlin, mercredi 10 septembre. — « Le Corres-
pondant prussien, dans un article qu'il publie sur
les événements de Neuchâtel, dit que le gouver-
nement est, quant à lui, entièrement étranger à la
réaction royaliste qui a eu lieu dernièrement; qu'il
se bornera simplement à insister sur le redresse-
ment des conditions qui lui paraissent non-seulement
un danger permanent pour la tranquillité de l'Europe,
mais encore une violation flagrante du droit qui régit
les sujets du roi. Le Correspondant croit que la pro-
testation du gouvernement s'arrêtera au rétablisse-
ment du droit qui régissait antérieurement la prin-
cipauté.

Enfin, le Correspondant, en communiquant la
note de l'envoyé de Prusse en Suisse, M. Von Ydow,
rend compte des nouvelles conditions opposées à
celles en vigueur jusqu'à présent, et des nouvelles
atteintes portées à la souveraineté du roi de Prusse
par le gouvernement fédéral, en indiquant les
moyens de réparation de cette violation qui a eu
lieu par suite des derniers événements. — Havas.

On lit dans le Deutschland, sous la date de
Vienne, 7 septembre:

« On assure de bonne source que le cabinet de
Vienne a proposé au prince Kallimaki, ambassa-
deur de Turquie, un arrangement pacifique de l'af-
faire du Monténégro, et a offert sa médiation, que
le prince Kallimaki n'a pas repoussée en réservant,
néanmoins, l'approbation de son gouvernement.

» On dit que Isam-Bey, qui remplissait jusqu'ici,
à Vienne, les fonctions de premier conseiller de
légation et de chargé d'affaires provisoire, et qui
est parti hier pour Constantinople, a emporté des
dépêches concernant cette affaire. On dit aussi que
le baron de Prokesh, intendant d'Autriche à Con-
stantinople, a reçu l'ordre de s'entendre à ce sujet
avec le grand-visir et Fuad-Pacha. On assure même
que le prince Danilo, qui est effrayé un peu des
préparatifs de la Porte, serait assez disposé à s'ar-
ranger, et on ajoute qu'il est arrivé déjà ici un en-
voyé du prince, Milo Ethonasewic, chargé de de-
mander la médiation de l'Autriche. Dans ces cir-
constances, l'expédition projetée par la Porte su-
rira sans doute quelques retards, jusqu'à ce qu'on
sache si l'affaire pourra s'arranger. Le généra
Mamula, qui doit commander le corps d'observation
de Dalmatie, ne quittera pas Vienne pendant tout
ce temps. »

EXTÉRIEUR.

SUISSE. — Dans la soirée du 5, Neuchâtel a as-
sisté à un spectacle qui a vivement ému la popula-
tion. Une foule immense était rassemblée sur le
port. On savait que le préfet Matthey était parti
pour Estavayer sur le Cygne avec une division du
bataillon bernois n° 60, afin de ramener à Neuchâ-
tel MM. de Meuron et de Pourtalès-Sandoz, rete-
nus prisonniers dans le canton de Fribourg. Le port
était occupé par le bataillon bernois n° 55. Le ba-
teau arriva à 6 heures. Le colonel Danzler se ren-
dit à bord avec son état-major, et le préfet lui re-
mit les prisonniers. La force et la tenue de la colonne
d'escorte étaient telles qu'il n'était pas possible
de songer à une tentative d'évasion.

« Du port au château où le bataillon bernois n°
60 tient toujours garnison, dit le Bund, la marche

ressembla à une exécution. On eût dit des condam-
nés dont la dernière heure avait sonné. Quel con-
traste! Le comte de Pourtalès, avec sa belle tête
couverte de cheveux blancs, l'homme le plus riche
du canton (sa fortune s'élève à 30 millions), le co-
lonel de Meuron, ancien banneret de Neuchâtel,
traînés tous deux comme de vils criminels dans les
rues qu'ils parcouraient naguère sur de brillants équi-
pages. »

La Suisse ajoute:

« Les montagnards neuchâtelois conduits par
Ami Girard sont retournés dans leurs foyers.

» L'hôpital des bourgeois à Neuchâtel renferme
23 blessés tous royalistes. La plupart des blessures
sont dangereuses. Plusieurs hommes ont la tête
fendue, d'autres ont la poitrine percée par des bal-
les. Le comte de Pourtalès-Steiger est grièvement
blessé, il est livré au plus profond abatement.

» Il résulte de renseignements positifs que le gros
du parti royaliste dans la ville de Neuchâtel igno-
rait les projets de MM. de Pourtalès et de Meuron.
Cependant le conseil administratif de la ville et bour-
geoisie de Neuchâtel a été suspendu par décret du
conseil d'Etat. Il était composé de royalistes mo-
dérés. Une commission provisoire de cinq membres
le remplacera.

» MM. Amiet et Duplan-Veillon poursuivent
l'enquête avec une grande activité. C'est en vertu
des articles 45, 52 et 73 du Code pénal fédéral que
les insurgés ont été renvoyés, par une décision du
conseil fédéral, devant les assises fédérales.

» Les noms des principaux chefs de l'insurrection
qu'on a arrêtés sont: MM. Pourtalès-Steiger, Pour-
talès-Sandoz, Perret, de la Sagne, Meuron-Térisse,
Perregaux, ancien conseiller d'Etat; Wesdehlen,
père et fils; Chambrier, ancien maire de la Chaux-
de-Fonds; Chambrier, ancien maire de Valangin;
Pourtalès-Gorgier, Rougemont de Saint-Aubin;
Bovy frères, d'Areuse, Terisse, de Cottendar,
Lardy, avocat; F. Jean-Jacques, Walfrah, imprimeur;
Sauvin et Guilbert, chimistes. »

Le gouvernement prussien paraît avoir l'inten-
tion de ne pas abandonner les hommes qui, peut-
être sans l'avoir consulté, se sont dévoués à sa

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

XIV. — PROJETS DE FUITE.

— N'êtes-vous pas le sergent Simonnet? dit la femme
en langage moitié français, moitié kabyle.

— Lui-même, la belle enfant! répondit le sergent en
portant militairement la main à son turban; mais com-
ment sais-tu mon nom?

— On me l'a dit.

— Qui cela?

— Ma maîtresse.

Le sergent sourit et se remit à caresser sa moustache.
— Ta maîtresse me connaît donc? dit-il d'un air qui
ne manquait ni de finesse ni de fatuité.

— Mais je le crois! fit la femme avec un petit rire
étouffé sous le haïk.

— Et elle est jeune?... —

— Très-jeune.

— Et jolie?... —

— Plus jolie que vous ne le pensez.

— Diable!...

Le sergent se prit à réfléchir: il était très-intrigué; il
eût voulu ne pas se tromper, et cependant il n'osait
croire encore à tout ce que ses suppositions lui faisaient
entrevoir.

— Jeune et jolie... murmura-t-il entre les dents, et
que me veut-elle ta maîtresse?

— Elle veut vous voir.

— En quel endroit?

— Chez elle.

— Et sera-ce bientôt?

— Le plus tôt possible.

— Diable!...

Le sergent fit une grimace de satisfaction: ses suppo-
sitions commençaient à prendre du corps.

— Voyons! poursuivit-il après un moment de silence
et de réflexion, il s'agit de s'entendre et de ne pas s'em-
brouiller dans les feux de tirailleurs; tu dis que ta maî-
tresse désire me voir?

— C'est cela.

— De suite?

— Dès que vous le pourrez.

— Ce désir me flatte assurément autant qu'il me
charme; mais il y a un petit malheur.

— Lequel?

— C'est que je ne suis pas libre.

— Pourquoi?

— A cause de mon malade.

— L'autre prisonnier?...

— Précisément, fit Simonnet.

— Il est donc bien souffrant?... repartit la femme.

— Oh! nous avons du mieux!...

— Mais ce soir... par exemple?...

— Au fait.

— Pendant qu'il dormira?

— Tu as raison.

— Est-ce convenu?...

— Ma foi!... les Kabyles ont du bon... et elles ne
manquent ni d'esprit ni d'à-propos. C'est entendu, la
belle enfant; mais où te trouverai-je?

— Près de la mosquée... attendez-moi là une bonne
heure...

— Ça suffit, on y sera.

— A ce soir donc?

— A ce soir.

La jeune femme s'enfuit avec rapidité en prenant la di-
rection de la mosquée. Le sergent la regarda s'éloigner
un moment; puis, quand il l'eut vue disparaître, il
donna un dernier tour à sa moustache, remua la tête
avec une légère pointe de fatuité, et, ayant pris ses deux
vases, il poussa la porte et entra.

Henry dormait, il se réveilla.

— Ah! diable!... dit Simonnet en entrant, il paraît
que nous avons bien employé notre temps?... Eh bien,
comment nous trouvons-nous?

— Beaucoup mieux... répondit Henry en tendant la
main au sergent.

Celui-ci s'en saisit, et tâta le pouls avec l'air grave et
doctoral d'un véritable chirurgien-major.

cause. Nous lisons dans la *Suisse*, sous la date de Berne, le 8 septembre :

« M. de Sidow, ministre de Prusse auprès de la confédération suisse, a envoyé au conseil fédéral un courrier porteur d'une note de son gouvernement, dans laquelle ce dernier réitère la réserve par lui faite, en 1848, de tous ses droits acquis sur la principauté de Neuchâtel. »

— On disait à Berne le 9, que le grand conseil devait s'assembler aujourd'hui jeudi et que l'objet de ses premières délibérations porterait sur la dissolution de la *bourgeoisie* de Neuchâtel, dont les biens sont considérables. C'est, du reste, une question dont on ne se dissimule pas les difficultés.

Les commissaires fédéraux sont toujours à Neuchâtel. On recherche tout ce qui peut établir si la Prusse a trempé ou non dans l'affaire. Le *Nouvel-iste vaudois* cite un fait curieux à l'appui de l'opinion que la tentative était connue à Berlin.

« Le jeune officier au service de Prusse qu'on a remarqué dans les rangs des royalistes et qui a réussi à s'échapper après la défaite, M. de Gelieu, prenait la poste à Bienne (venant de Neuchâtel) le 28 août après-midi (jeudi), arrivait à Bâle le lendemain matin, et prenait le premier convoi du chemin de fer badois pour Berlin, où il arrivait le 30 au matin. Le lundi matin, 1^{er} septembre courant, il se retrouvait à Berne, et partait pour Neuchâtel sans faire une halte quelconque. Le 2 septembre, le drapeau prussien était hissé sur le « château de nos princes. »

« Durant tout le trajet de Bienne à Bâle (28/29 août), M. de Gelieu ne parlait que du retard que la poste éprouvait, disant qu'il fallait qu'il fût, bon gré mal gré, le samedi matin, auprès du roi ou d'un de ses ministres, pour obtenir un nouveau congé et revenir en Suisse pour un baptême. »

D'un autre côté, on lit dans le *Bund* :

« M. de Pourtalès est dangereusement blessé, on désespère de sa guérison. Quelqu'un qui l'a vu dit qu'il lui avait fait l'effet d'un martyr, abattu par les souffrances physiques et morales ; qu'il le croyait un cœur loyal, mais en même temps un homme faible. Le commandant en chef de l'insurrection est le comte de Pourtalès-Steiger, de Mettlen près Berne, très-connu par son dévouement absolu au roi, son prétendu souverain. L'un des types saillants de son caractère a toujours été celui-ci : Le roi peut exiger de moi n'importe quel service, je suis toujours prêt à y consentir. On s'explique pourquoi M. Pourtalès, mandé tout-à-coup à Berlin par dépêche télégraphique, il y a quelques semaines, se mit en route en toute hâte, et en revint avec une figure bouleversée qui trahissait une agitation intérieure extraordinaire. »

Parmi les documents saisis, la *Suisse* cite le suivant :

« Le mouvement est fixé à la nuit du mardi au mercredi, 2 au 3 septembre. »

« Il sera exécuté simultanément à Neuchâtel et aux Montagnes. Les royalistes des Montagnes reçoivent par la présente mon ordre de se lever en masse dans ladite nuit du 2 au 3 septembre. L'autorité royale sera proclamée simultanément à la Sagne, au Locle, la Brévine et communes environnantes. »

— Beaucoup mieux, en effet, dit-il en scandant ses paroles, comme aurait pu le faire un disciple d'Esculape ; la fièvre a diminué, le pouls est meilleur : demain nous pourrions prendre une aile de poulet et un verre de vin de Bordeaux.

Henry commença un sourire.

— Malheureusement, répliqua-t-il, nous n'avons guère ici qu'un mauvais couscoussou de gland doux, et cette nourriture est peu faite pour reconforter un malade.

— Bah ! fit le sergent avec enjouement, nous aurons peut-être des jours meilleurs.

— J'y crois peu.

— Et moi j'ai bon espoir.

Henry jeta à son compagnon un regard étonné.

— Il y a donc du nouveau ? demanda-t-il avec vivacité.

— Peut-être.

— On va nous échanger ?

— Ça n'est pas probable.

— Enfin, vous avez appris quelque chose ?

— Au fait !... fit Simonnet qui grillait d'envie d'ouvrir son cœur à un confident, je ne vois pas pourquoi je vous ferais un mystère de ce qui vient de m'arriver...

— Qu'est-ce donc ? interrompit son interlocuteur.

— J'ai fait une conquête.

— Vous ?...

« Les lieux de rendez-vous seront désignés ultérieurement. »

« Le commandant en chef, au nom du Roi, dans sa principauté de Neuchâtel et Valangin. »

» POURTALÈS, colonel.

« La Mettlen, près Berne, 29 août 1856. »

D'après une correspondance bernoise du *National suisse* l'insurrection qui a éclaté dans la nuit du 2 au 3 septembre n'aurait dû avoir lieu que quelques jours plus tard. C'est ce qui explique l'arrivée un peu tardive du courrier prussien qui, dans l'origine, aurait dû remettre la note de M. de Sydow le jour de l'insurrection pour empêcher le gouvernement fédéral de s'immiscer dans les affaires de Neuchâtel.

ESPAGNE. — Les journaux espagnols nous apportent plusieurs décrets concernant des nominations et des destitutions dans l'ordre judiciaire.

M. Escalante a donné sa démission du poste qu'il remplissait de ministre d'Espagne aux États-Unis. On assure que cette démission sera acceptée et que le successeur de M. Escalante n'est pas encore désigné.

On disait dans les cercles politiques, que M. Salvador Bermudez de Castro passait du poste de ministre plénipotentiaire de Naples à celui de Lisbonne, et que le duc de Rivas retournait à la cour des Deux-Siciles, avec le caractère d'ambassadeur. On disait aussi que M. Leopoldo-Augusto de Cueto était désigné pour la légation du Mexique, et l'on parlait de deux hommes politiques importants pour celles de Washington et de Rome. Toutes ces nouvelles, dit la *Epoca*, paraissent prématurées, quoique quelques-unes d'entr'elles soient vraisemblables.

L'infant don Francisco de Paule est parti pour la Granja. Ce voyage est étranger à la politique.

Dans l'attente d'une Constitution nouvelle, qui doit paraître très-prochainement, dit-on, la préoccupation générale cherche à devancer les événements, et se livre à une incessante fabrication de nouvelles contradictoires. Le journal la *Epoca* en donne un spécimen :

« Des bruits absurdes, dit ce journal, ont circulé ces jours derniers ; voici ce qu'en dit la *Nacion* : Les faiseurs de nouvelles ont assuré que le maréchal O'Donnell était en disgrâce, que le capitaine-général était arrêté et que les discussions les plus graves régnaient au palais. Hier au soir, on affirmait avec tant de certitude que le maréchal O'Donnell avait été remplacé par Ros de Olano, que l'on allait jusqu'à dire que l'on avait vu ce dernier sortir du palais, où il aurait prêté serment. Le général Ros s'est rendu, en effet, au palais, mais c'était pour saluer le prince et la princesse de Bavière. Nous donnons cette explication pour mettre le public en garde contre les faux bruits que répand l'ancien cercle Polace. »

— La *Gazeta* annonce la mise en adjudication des sections du chemin de fer du Nord comprises entre Madrid et Valladolid et entre Burgos et Irun. Les conditions offertes par la société du Crédit mobilier espagnol, déjà concessionnaire de la section de Valladolid à Burgos, serviront de point de départ aux soumissions. La direction générale a décidé que les adjudications auront lieu le 15 octobre.

Le général Dulce est de retour à Madrid et a repris la direction générale de la cavalerie.

On annonce que le choléra s'est développé d'une manière terrible à l'Escorial et a surpris un grand nombre de familles qui n'ont pu trouver là les moyens de se transporter à Madrid. Des personnes connues ont succombé en quelques heures, victimes du fléau qui, dans cet endroit, s'est présenté avec une telle violence, que le nombre des morts est presque égal à celui des personnes atteintes.

Les dernières nouvelles de la Havane sur l'état sanitaire de cette ville ne sont pas favorables. La fièvre jaune faisait, cette année, de grands ravages et n'épargnait même pas les gens du pays.

E. CHÉDIEU.

— Madrid, le 10 septembre. — « Le ministre de Belgique a présenté ses lettres de créance. »

« S. M. la Reine n'a encore rien décidé relativement au commandement supérieur du corps des hallebardiers, ni relativement à la légation de Washington. »

« Les bruits de dissidence dans le sein du cabinet et parmi les généraux Vicalvaristes sont sans fondement. Les ministres sont parfaitement unis et continuent à jouir de la confiance du Trône. » — Havas.

— Un journal de Madrid, la *Espana*, annonce que par un décret, en date du 6 septembre, la Reine a jugé convenable d'ordonner que l'infant don Enrique établisse sa résidence à Majorque, l'infante dona Isabelle à Saint-Sébastien, dans la province de Guipuzcoa, et à l'infante dona Josefa à Grenade. « Des raisons purement privées, ajoute ce journal, ont, suivant ce que nous avons entendu dire, obligé Sa Majesté à prendre cette résolution. » S. A. l'infant don Francisco de Paule est parti avant-hier pour la résidence royale de Saint-Ildephonse, où il passera une saison.

C'est encore au même journal que nous empruntons la nouvelle suivante :

« Le capitaine-général de la Vieille-Castille a publié un bando pour en finir avec les bandes carlistes qui errent dans les provinces de Burgos et de Valladolid. »

AMÉRIQUE. — Liverpool, jendi 11 septembre. — « Le *Baltic* apporte des nouvelles de Washington, annonçant le nouveau vote du Sénat des États-Unis sur le *proviso* restrictif concernant le Kansas. »

« La session serait continuée jusqu'au 4 mars (sic) à moins que le bill sur l'armée ne fût adopté avant. »

— Nous lisons dans le *Morning-Post*, du 10, la dépêche télégraphique suivante :

« Liverpool, 9 septembre. — « Le steamer l'*Anglo-Saxon*, de la compagnie de navigation maritime de Montréal, est arrivé aujourd'hui dans la Mersey, parti de Québec, le 30 août, avec 126 passagers. »

« Différentes tentatives ont été faites pour mettre le feu aux villes de San-Francisco et de Sacramento. »

— Le *Times*, du 10, ajoute à ces dépêches la nouvelle suivante apportée par le même bâtiment, et qui était parvenue de New-York à Montréal par le télégraphe :

« On annonce que le ministre de la guerre des États-Unis a renvoyé tous les ouvriers des arsenaux, sous prétexte qu'il n'a pas de fonds. »

Simonnet fit un geste insouciant.

— Eh bien, répondit-il avec indifférence, quand cela serait, j'y aurai trouvé du moins quelques heures de distraction ; d'ailleurs les habitants de Kuélaa ne sont pas déjà d'une société si agréable, que j'éprouverais le moindre regret à m'en séparer... et j'ai même à ce sujet formé un projet que je vous communiquerai dès que vous serez mieux.

— Mais me voilà bien !...

— Nous en causerons ce soir.

— Pourquoi pas tout de suite ?

— Parbleu !... Vous avez raison, dit le sergent, et pendant que nous n'avons rien à faire, nous pourrions nous entendre un peu sur l'idée qui m'est venue.

En parlant ainsi, Simonnet approcha un escabeau du grabat d'Henry, et s'assit près de son malade.

— Il était allé préalablement fermer la porte avec soin, et s'était assuré que personne ne pouvait le entendre.

— Vous savez, dit-il à voix basse, que, depuis quelque temps, je vais presque tous les jours à l'Oued-Beni-Hamadouche chercher l'eau nécessaire à notre alimentation... ?

— Je sais avec quel dévouement vous m'avez soigné, interrompit Henry d'une voix émue.

— Ce n'est pas de cela qu'il s'agit... Écoutez-moi et m'interrompez pas.

— Je vous écoute.

— Un peu...

— A Kuélaa ?...

— Et où donc ?

— Mais cette conquête ?

— Cette conquête a la voix fraîche, la main petite, le pied grand comme ça... Quant à son visage, c'est un objet dont elle veut encore garder le secret ; mais ce soir j'en saurai plus long.

— Voyons, reprit Henry d'un ton presque grave, vous savez, sergent Simonnet, combien je me suis toujours réjoui des événements heureux qui vous sont arrivés ; en ce moment encore, je serais heureux de croire aux sympathies que vous avez rencontrées dans le beau sexe de Kuélaa ; mais, je dois vous l'avouer malgré moi, je ne puis me défendre d'un certain sentiment de crainte en songeant que nous sommes ici en pays ennemi, au milieu d'un peuple haineux et rusé, et qui n'a pas le même respect que nous pour le malheur. — Qui sait ?... ce rendez-vous est peut-être un piège.

— Vous ne croyez donc pas à ma conquête ?

— J'y crois... mais, à votre place, je prendrais mes précautions.

— Pourquoi cela ?

— Si c'était une ruse cependant ?...

— Dans quel but ?

— Dans celui de vous surprendre et d'irriter davantage encore contre nous les habitants de Kuélaa.

RUSSIE. — On écrit de Saint-Petersbourg, 3 septembre :

« L'empereur a pris, depuis son arrivée à Moscou, une mesure très-importante : il a opéré de nombreux changements parmi les officiers chargés de commandements dans l'armée de Caucase, changements qui équivalent, en quelque sorte, à une réorganisation de cette armée.

» On assure, de nouveau, que l'empereur ne laissera pas la fête du couronnement se passer sans décréter quelque mesure en vue de l'amélioration du sort des paysans ; mais on n'est nullement d'accord sur la nature et la portée de cette mesure.

» La navigation sur la mer Caspienne figure au nombre des points qui ont fait l'objet de dernières négociations avec la Perse. Cette navigation est, comme on sait, interdite aux Persans, à tel point qu'ils ne peuvent même pas pêcher sur cette mer, qu'au moyen de bâtiments russes et avec des matelots russes. Le gouvernement persan a cru l'occasion favorable pour obtenir des modifications à cet état de choses. » — Havas.

FAITS DIVERS.

M. Babinet a présenté dernièrement à l'Institut, des melons à peau lisse, de la grosseur d'une pomme de grande espèce. Leur saveur est plus fine, leur chair plus délicate que celle des melons connus jusqu'ici dans les pays du Nord. Ces melons, cultivés à Paris, par le jardinier de la princesse Belgioyoso, proviennent de graines que la princesse a rapportées de sa ferme de Saffron-Bolo en Asie-Mineure. Bien que semés un peu tard, ils ont parfaitement réussi, et ont fait croire que cette espèce nouvelle s'acclimatera facilement en France et pourra bientôt prendre place sur la table de nos gourmets. (Constitutionnel.)

— On écrit de Francfort :

« On assure qu'aussitôt après la reprise de ses séances, la diète germanique s'occupera de la question des établissements de jeux et que, déjà, un grand nombre d'Etats de la confédération se sont obligés, par une convention séparée, à supprimer les jeux publics. »

CHRONIQUE LOCALE.

Les actes de probité et de dévouement sont trop rares pour que nous n'enregistrons pas ceux qui se passent sous nos yeux.

La femme Nérandeau trouva dimanche soir sur le Bray un bracelet qui lui parut, et qui est, en effet, très-beau et d'un grand prix. — Loin de faire mystère de son heureuse découverte, elle en parlait à tous ceux qu'elle rencontrait. Comme personne ne le lui réclamait, et qu'elle ne savait à qui il appartenait, elle alla, dès le lendemain, le déposer au bureau de police, sans même songer à réclamer une rétribution. — La Police connaissait le propriétaire, le bracelet lui fut immédiatement remis, et la femme Nérandeau ne tarda pas à apprendre qu'une bonne action ne reste jamais sans récompense.

Les journaux de Paris ont apporté une douloureuse nouvelle. M. Baumann, musicien, connu par son talent sur le basson, fils de M. Baumann, au-

— L'Oued-Beni-Hamadouche coule au bas d'un précipice, dont les abords sont hérissés de difficultés, et dans lequel on ne descend que par un sentier taillé à vif dans le roc : le moindre faux pas est dangereux, le moindre vertige vous enverrait au diable, où vous n'arriveriez probablement qu'en morceaux ; pourtant voilà quinze jours que je fais ce trajet, et jusqu'à présent je ne me suis pas endommagé la plus petite chose... Cela m'a fait venir une idée.

— Laquelle ?

— Ah ! dame !... il y a du danger.

— Qu'importe !

— On put y casser sa pipe ; mais si l'on réussit, on est libre.

— Que dites-vous ?

— Je dis, mon bonhomme, que je veux fuir.

— Par l'Oued ?...

— Par l'Oued ?...

— Mais quel moyen encore, à quel moment ?...

— J'ai pensé à tout cela.

— Et vous croyez au succès d'une pareille tentative ?

— J'y crois.

— Ah ! le ciel vous entende, sergent ! car la liberté, ce serait la santé, ce serait la vie, ce serait le bonheur.

— Alors, cela vous va ?

— Pardieu !

— Et vous n'aurez pas peur de vous casser le cou ?

trefois maître de musique à Saumur, vient de mourir à Londres.

Nous sommes à l'époque où le papillon blanc pond des œufs qui donnent naissance à la chenille du chou. On sait quels ravages cet insecte cause dans le potager. Ses œufs sont déposés par plaques sur le revers des plus larges feuilles ; leur couleur orange les rend faciles à reconnaître. Pour les détruire, il suffit de passer le doigt dessus. Une inspection faite avant l'éclosion est donc extrêmement utile, et fournit le moyen le plus sûr d'échapper à ce fléau. Nous ne saurions trop le conseiller.

On annonce que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de passer un traité avec une maison de Nantes pour traiter avec une maison de cette ville pour l'établissement d'un service de remorquage à l'embouchure du fleuve, destiné à entrer dans le bassin les navires à l'arrivée et à en sortir les navires au départ. (Union de l'Ouest.)

TAXE DE LA VIANDE.

Le Maire de la ville de Saumur

ARRÊTE :

A partir du 12 septembre, le kilogramme de viande de première qualité, en bœuf, veau et mouton, pris ensemble et séparément, est taxé à un franc vingt centimes.

Il est défendu à tous bouchers de vendre au-dessus de ce prix, pareillement de vendre au poids ce qui s'appelle *rejouie*, qui ne doit être vendue qu'au lot et à prix débattu.

MM. les Commissaires et Agents de police sont chargés de l'exécution du présent.

Fait à l'Hôtel de la Mairie de Saumur, le 11 septembre 1856.

Le Maire, LOUVET.

La Ville de Saumur a l'intention d'établir une machine à vapeur, d'une puissance de 14 chevaux de force nominale, pour épuiser les eaux de ses égouts. Cette machine, ne devant fonctionner que soixante jours environ par année, pourrait être louée pendant le reste du temps à un industriel à des conditions avantageuses. L'emplacement est à la porte de la ville.

On y joindrait la jouissance d'un pré contigu, dont la contenance est de 1 hectare 82 ares.

S'adresser à l'Administration municipale de Saumur.

Ville de Saumur.

BALAYAGE PUBLIC, ENLEVEMENT DES BOUES ET DES ANIMAUX MORTS, CURAGE DES FOSSES D'AISANCES.

ADJUDICATION des services ci-dessus pour 9 années, à partir du 1^{er} janvier 1857.

Le samedi 4 octobre 1856, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'hôtel de la Mairie de Saumur, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, du service relatif au balayage public, à l'enlèvement des boues, et des animaux morts, et au curage des fosses d'aisances dans la ville de Saumur.

La mise à prix est fixée à 500 fr.

Chaque enchérisseur ne sera admis à porter des

— Nous partirons quand vous voudrez...

Les deux amis causèrent encore quelques instants de leur projet d'évasion ; — puis le sergent se prépara pour son rendez-vous, qu'il ne perdait pas de vue.

La nuit approchait, l'ombre enveloppait peu à peu la ville ; il était temps. — Simonnet répara, autant qu'il le put, le désordre de sa toilette ; et, après avoir assuré à Henry qu'il ne tarderait pas à rentrer, il se dirigea vers la mosquée.

Henry resta seul, et attendit avec une certaine anxiété le résultat de ce rendez-vous ; ce que ce dernier lui avait dit de son projet de fuite avait imprimé plus d'activité à son sang ; ses tempes battaient avec force : il entrevoyait déjà l'avenir sous des couleurs moins sombres, et appelait de tous ses vœux l'instant où il pourrait partir.

Jusqu'alors un secret espoir l'avait soutenu.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 70 60

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 92 10.

BOURSE DU 12 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 70 70.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 92

P. GODET, propriétaire-gérant.

enchères que sur la présentation d'un certificat de moralité délivré par le Maire de sa commune.

Les personnes qui désireront prendre connaissance du cahier des charges s'adresseront au secrétariat de la Mairie de Saumur (tous les jours, de 10 heures à 4 heures, fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville, le 11 septembre 1856.

Le Maire, Député au Corps-Législatif, LOUVET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La Patrie donne les nouvelles suivantes :

« Nous recevons une lettre de l'Algérie qui contient quelques lignes sur l'attaque tentée récemment par les Kabyles contre un des villages du Jurjura, occupés par nos troupes. Après la rentrée des récoltes, nous dit notre correspondant, les marabouts ont recommencé à prêcher la guerre sainte, et les Kabyles sont venus attaquer en grand nombre le village de Dra-el-Mizam. Ils ont été vigoureusement repoussés, le 2, au matin.

» En présence de cette levée de boucliers, le maréchal Randon, gouverneur-général, a pris sur le champ des mesures énergiques, et des troupes ont été envoyées à Tizi-Ouzan et à Dra-el-Mizam, sous les ordres des généraux Yousof et Renault.

» L'insurrection ne peut rien contre de pareilles forces. Elle reste concentrée dans la montagne jus qu'à ce qu'une expédition décisive vienne mettre enfin un terme à l'hostilité de ces tribus, qui se croient dans leurs rochers à l'abri de nos armes.

Londres, le 11 septembre. — « Le Consul américain à Nicaragua a été assassiné par le parti de Rivas. » — Havas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 4 au 10 septembre.

La Bourse semble entrer depuis deux jours dans une meilleure phase. Notre marché présente une animation inaccoutumée ; beaucoup de spéculateurs ont déjà reparu et se sont empressés de rentrer dans les valeurs, qu'ils ont toutes retrouvées à de très-bas cours. Or, comme une baisse assez forte s'était produite à la suite de la liquidation, il s'était formé du découvert, et les rachats des vendeurs surpris ainsi à l'improviste sont venus augmenter la rapidité de la hausse.

Mercredi, la rente 5 0/0, qui était restée la veille à 70 75, s'est relevée jusqu'à 71 15. Les réalisations abondantes sont arrivées ensuite, et, secondées par les efforts des vendeurs, ont fait retomber la rente au-dessous de 71 dès le lendemain. Mais il ne faut voir dans ce revirement que l'effet d'une réaction momentanée.

Les chemins de fer, qui étaient tombés extrêmement bas, ont été l'objet d'une reprise sérieuse et importante. L'Orléans, le Nord, le Lyon, la Méditerranée, l'Ouest, le Midi ont regagné une partie du terrain qu'ils avaient perdu, les capitalistes de province ont fait beaucoup d'achats sur toutes nos principales lignes.

Sur le marché des chemins de fer, on a remarqué la fermeté du Béziers, qui a monté de 25 à 50 fr. en quelques jours et qui se tient maintenant au-dessus de 600 fr. On a annoncé que l'ouverture de cette ligne aura lieu très-prochainement, et le transport des mines de Graissessac lui assure, dès le début de son exploitation, des bénéfices importants.

Le Crédit Mobilier a eu de nombreuses variations et les affaires ont été très-animées ces jours-ci sur cette valeur, qui est toujours la première sur laquelle se manifestent les ardeurs de la spéculation. Il est resté à 1672 50, après avoir fait 1690.

On a détaché, le 8 septembre, le coupon semestriel de 2 25 sur la rente de 4 1/2, qui est assez lourde à 92 fr.

Les valeurs industrielles commencent à se ressentir de la prochaine reprise des affaires. On demande la Caisse générale des chemins de fer à 550 fr. Il s'est fait de nombreux achats sur les actions de la Compagnie franco-américaine, à laquelle toutes les sympathies du commerce français sont acquises, et qui paraît être dans la meilleure situation pour prétendre à la subvention.

La Caisse centrale de l'Industrie continue à être très-ferme à 155. La souscription qu'elle a ouverte pour les Maisons mobiles en bois a beaucoup de succès. Les actions de cette dernière société se demandent avec prime.

On s'est beaucoup occupé, cette semaine, de l'Union financière et industrielle, et les actions se sont négociées avec une prime de 70 à 80 fr. Cette Compagnie vient d'annoncer une nouvelle émission de cinquante mille actions réservées pour les quatre cinquièmes aux porteurs des actions de la première émission.

On recherche les actions de la nouvelle Société d'Herzange et de Saint-Nicolas, de 250 à 255. Cette affaire se trouve placée dans des conditions de succès exceptionnelles.

Les Omnibus de Londres continuent à faire merveille ; leurs recettes croissantes témoignent du zèle et de l'activité déployés par l'administration.

La Compagnie des Huiles-Gaz commence à être bien connue et placée au rang des meilleures affaires qui aient été créées dans ces derniers temps. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
DE SUITE,
UNE MAISON,
Située à Saumur, rue d'Orléans,
Occupée par M. Pallu, pâtissier.
S'adresser à M^e DION, notaire.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

6,000 FRANCS
A donner à rente viagère sur une seule tête.
S'adresser à M^e DION. (111)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,
Le dimanche 19 octobre 1856, à midi,
UNE MAISON,

Servant actuellement d'auberge, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, composée d'une grande salle, cuisines, chambres hautes et basses, greniers, hangars, écuries, cour, remises, et caves voûtées.
Cette maison pourrait servir à une maison de commerce.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, au sieur et femme BLAIN, ou à M^e DION. (111)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1857,

UNE MAISON,
A Saumur, port Gigogne, sur les Ponts, avec cour, jardin, écurie, remise.
S'adresser à M^{me} ALLAIN, dans cette maison ;
Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON avec JARDIN,

Situés à Presle, commune de Distré.
S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (111)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,
Située à Saumur, rue de la Tonnelte,
Autrefois occupée par M. Sailland-Bougouin.
S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (111)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION ET PAR LOTS,
En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,
Le dimanche 21 septembre 1856, à midi,
UNE PIÈCE DE VIGNE,

Située au canton des Gravelles, commune de Bagneux.

Contenant cinquante-trois ares cinq centiares, joignant au nord M. Gautier-Chesneau, au midi M. Blandin, au levant MM. Dovalle, Albert et Poisson, et au couchant M. Blandin.
On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M. TRANCHANT, boulanger à Saumur, rue Saint-Pierre, ou à M^e DION, notaire. (508)

MAISON

A LOUER OU A VENDRE

Présentement,
Rue de la Petite-Douve,
Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, remise, écurie, premier et deuxième étages.
S'adresser à M. CONSIDÉRANT ou à M^e DION, notaire à Saumur. (333)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 14 septembre 1856, à midi précis,
En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE MAISON,

NOUVELLEMENT RESTAURÉE,
Sise à Saumur, place Saint-Pierre, n^o 12, dépendant de la succession de M^{me} DUVEAU, consistant en :

Une boutique à cheminée, avec arrière-boutique, cave dessous, une chambre à cheminée au premier étage, une chambre pareille au deuxième étage, deux chambres au troisième étage, grenier au-dessus.

Joignant pardevant la place Saint-Pierre, d'un côté du levant M. Chaulouneau, d'autre côté du couchant M. Bouchereau, au fond du nord M^{me} Delaporte.

Facilités pour les paiements.
S'adresser : 1^o A M. Charles DUVEAU, bijoutier, rue du Marché-Noir ;
2^o A M. PELOU, rue du Puits-Neuf, n^o 36 ;
3^o Et audit M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange. (516)

A VENDRE
En totalité ou par parties,

UNE PROPRIÉTÉ,

Située à Munet, commune de Distré,
Appartenant à M. Sallé, et composée de maison d'habitation, jardins, parcs, terres, vignes, carrière et logement de vigneron.

S'adresser, pour traiter, à M. BOUILLEAU, géomètre à Saumur, rue des Boires, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (512)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,
Deux MAISONS, à Saumur, rue du Temple, n^{os} 10 et 12.
S'adresser audit notaire. (158)

A CÉDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur.
S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montrenil-Bellay. (406)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON,

Située à Saumur, place Saint-Pierre, Occupée par M. BERGE, sellier.

A LOUER
Présentement,

Une MAISON, située à la Croix-Verte.

Et à CÉDER,
LE FONDS DE MERCERIE
Et d'ÉPICERIE qui y est établi.
S'adresser à M. DESCHAMPS fils.

A CÉDER

Présentement,
TOUT MEUBLÉ
L'HOTEL DES MESSAGERIES,
Situé à Saumur.
S'adresser à M. Bouché, qui l'occupe.

UNE MAISON,

Située rue Basse Saint-Pierre,

A LOUER

Pour Noël prochain.

S'adresser à M. BAUDRY, propriétaire. (538)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le mercredi 17 septembre 1856, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur LOUIS-PETIT, marchand d'huîtres à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 10, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier garnissant la maison.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couvertures, draps, rideaux, couvertures, couvre-pieds, serviettes, essuie-mains, effets à usage d'hommes et de femmes, armoires, commodes, tables, chaises, glaces, batterie de cuisine, bouteilles et barriques vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE

FONDS DE QUINCAILLERIE ET MÉTAUX,

A Poitiers (Vienne), au centre de la ville.

Gros et demi-gros. — Bonne clientèle.

Bail au gré de l'acquéreur.
Facilités pour les paiements.
S'adresser, à Poitiers, à M^e GIRARD DE SOUBEYRAND, notaire, successeur de M. Marganne. (509)

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,
Une MAISON et un JARDIN,
Situés rue de Bordeaux,
S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur, ou à M. DELARUE, propriétaire, rue de l'Ermitage. (522)

A CÉDER

Un FONDS de CHARPENTIER,
Avec tous les outils et appareils et le bois qui se trouve dans le chantier.

On CÉDERAIT également de suite,
La MAISON, qui est propre à l'établissement de toute industrie.

S'adresser à M. MONESTE aîné, charpentier, rue de la Petite-Douve, 21, à Saumur. (535)

A LOUER

Présentement.

Une MAISON, sise au Font-Fouchard, occupée par M^{me} veuve Aubelle.
S'adresser à M^{me} AUBELLE.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

LE NUMÉRO 5 CENTIMES.

JOURNAL DU DIMANCHE

LITTÉRATURE — HISTOIRE — VOYAGES — MUSIQUE

Bureaux : rue de l'Éperon, 7, à Paris.

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Paris : un an, 3 francs ; six mois, 1 fr. 50 cent. — Départements : un an, 4 francs ; six mois, 2 francs.

Le Journal du dimanche, le premier qui ait paru dans les publications à cinq centimes, a obtenu de suite le plus grand succès. Il le doit à la variété de sa rédaction, au choix attentif de ses articles, à la beauté de ses illustrations ; c'est un véritable recueil de famille qu'on peut mettre sans danger entre les mains de tout le monde.

Nous ne pouvons mieux le faire connaître qu'en donnant le sommaire des premiers numéros :
LE PASTEUR DU PEUPLE, par Clémence Robert ; — LA CHASSE AUX COSAQUES, par Jules de Saint-Félix ; — LE SAVANT ET LE CROCODILE, par Méry ; — LE CHASSEUR DE MARMOTTES, par Élie Berthet ; — LE RETOUR AU PAYS, par Henry de Kock ; — LA JUIVE DE SÉBASTOPOL, par Octave Féré ; etc.

Chaque numéro contient un chant, avec musique, de Pierre Dupont et autres chansonniers populaires.
Les numéros suivants contiendront des romans et nouvelles par MM. Jules Sandeau, Eugène Sue, Léon Gozlan, Ancelot, de l'Académie française, Emmanuel Gonzalès, Savinien Lapointe, Molé-Gentilhomme, Emile Souvestre, Arthur Ponroy, M^{mes} Desbordes-Valmore, Anaïs Ségalas, etc., etc.

Le Journal du Dimanche publie en ce moment :

LES ZOUAVES, PAR PIERRE ZACCONE

Ce roman est un des récits les plus émouvants qui aient été écrits sur ces braves qui furent nommés sur le champ de bataille les premiers soldats du monde.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,